

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 97-94 du 28 Février 1997

portant nomination au Ministère des  
Finances.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le le Décret N°96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N°93-44 du 11 Mars 1993 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances ;

SUR proposition du Ministre des Finances ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 Février 1997 ;

DECRETE :

Article 1er.- Les nominations ci-après sont prononcées au Ministère des Finances.

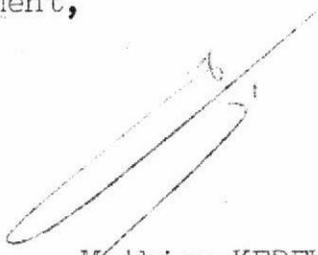
- Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique : Monsieur Léonard GBAGUIDI
- Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement : Monsieur Ibrahim PEDRO-BONI
- Contrôleur Financier : Monsieur Tahirou DISSOU

.../...

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

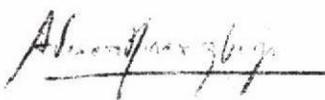
Fait à COTONOU, le 28 Février 1997

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



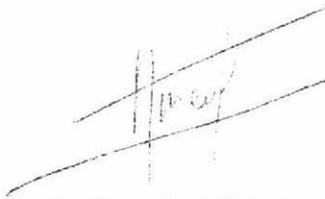
Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre, Chargé de la  
Coordination de l'Action Gouverne-  
mentale et des Relations avec les  
Institutions,



Adrien HOUNGBEDJI

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 AUTRES  
MINISTERES 16 SGG 4 BGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-  
DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSES 3 JO 1.-